



LE TRAVAILLEUR

Le journal de l'Union départementale CGT de Paris



PARISIEN



novembre - décembre 2022

n° 1247



L'AGENDA CGT

Lundi 16 janvier

Assemblée générale de rentrée de l'UD
sur l'enjeu des retraites à 14 h

Mercredi 25 janvier

Meeting Stop galère à 18 h

Du mercredi 1^{er} au vendredi 3 février

Congrès de l'UD

Le Travailleur parisien,
publication mensuelle
de l'Union départementale
CGT de Paris
85, rue Charlot
75003 Paris
www.cgtparis.fr
tél. : 01 44 78 53 31
fax. : 01 48 87 89 97
tp@cgtparis.fr

Directeur de la publication

Benoît Martin

Responsable de la rédaction

Emmanuel Cottin

Comité de rédaction

Francis Ambrois
Céline Carlen
Emmanuel Cottin
Rémy Frey
Karl Ghazi
Stéphane Paturey
Rémi Picaud
Kahina Seghir

Photos

Pierrick Villette
CGT
Alejandro Guerrero

Mise en page

Jacqueline Colombo

Prix de la publication: 1 €

Imprimé par nos soins
N° CPPAP 0121S0637

ISSN : 0290 - 8727

Changement de destinataire ou d'adresse

Toute demande de changement
d'adresse devra être faite au
Travailleur parisien (administration)
en précisant la nouvelle et
l'ancienne adresse.



SOMMAIRE

ÉDITO	3
ACTUALITÉ REVENDICATIVE	
Médecine du travail UNE GRÈVE POUR SE FAIRE ENTENDRE	4
Sans-papiers L'ESCLAVAGE DE FEMMES DE MÉNAGE UKRAINIENNES	5
Éducation nationale ICI ON BRADE	6
VIE SYNDICALE	
Retraite complémentaire RADIOSCOPIE DE L'AGIRC-ARRCO	8
Antifascisme LE MEILLEUR BARRAGE CONTRE L'EXTRÊME DROITE, C'EST LA LUTTE SYNDICALE	9
CULTURE	
Théâtre - Peinture MONDIAL DES ARTS : IRAN - NORVÈGE	10

édito

RETRAITES : METTRE EN ÉCHEC LE PROJET DU GOUVERNEMENT ET GAGNER SUR NOS REVENDICATIONS

Le pouvoir avance à marche forcée pour imposer sa politique à coups de 49.3. L'enjeu : faire payer les crises du capitalisme aux peuples et à celles et ceux qui travaillent ou qui en sont privés. Après la réforme par décret de 2020 qui avait allongé la durée minimale de travail pour ouvrir des droits à l'allocation chômage, la réforme adoptée, qui s'appliquera dès le 1^{er} février 2023, modulera les allocations suivant la conjoncture économique. Le but est évidemment de moins indemniser, moins longtemps, et de faire pression pour contraindre à accepter n'importe quel travail sous peine de voir ses allocations réduites, voire supprimées.

Le patronat se délecte de cette nouvelle loi qui lui offre une ristourne de quatre milliards d'euros sur les cotisations et lui permettra de mettre la pression en refusant de répondre aux légitimes revendications d'augmentations de salaire. Non content d'en rester là, le gouvernement annonce dans la foulée sa volonté d'allonger le temps de travail en jouant sur l'âge de départ à la retraite et la durée de cotisation.

UN PATRONAT INSATIABLE ET PARASITE

Pourtant, les assistés sont bien les actionnaires et le patronat, drogués et accros à leur rente, qui empêchent le développement des services publics et plongent le pays dans un état de délitement jamais connu depuis la Seconde Guerre mondiale. Pour cela, ils sont aidés par les voix des parlementaires macronistes, de la droite et de l'extrême droite, cette dernière défendant systématiquement un patronat véreux quand il n'est pas mafieux, au détriment du monde du travail. Loin des politiques populistes, réactionnaires, démagogiques, le monde du travail aspire à vivre mieux et exige son dû. Depuis plusieurs mois, des luttes éclatent partout dans le pays, très souvent avec succès, pour exiger des hausses de salaire dans un contexte d'inflation galopante. Des raffineurs à EDF, de Géodis à Yara en passant par une multitude de petites entreprises, partout les salarié·es qui se mobilisent collectivement prouvent que la lutte paie.

LA CGT DOIT SE METTRE EN MOUVEMENT ET SE RENFORCER SUR LES LIEUX DE TRAVAIL

Le gouvernement veut maintenant reculer l'âge de départ à la retraite à 65 ans. Non pas pour équilibrer les caisses de retraite mais bien pour financer les baisses d'impôts des entreprises et pour inciter les salarié·es à se tourner vers les complémentaires et autres produits assurantiels que lorgnent avec avidité actionnaires et fonds de pension. Les capitalistes sont dans une fuite en avant permanente. Ils n'ont plus aucune solution pour restaurer leurs taux de profit. Nous, au contraire, nous avons plein de propositions pour sortir de la crise. À nous de les mettre en mouvement et de les faire vivre collectivement au plus près des lieux de travail. La bataille des retraites s'engage à nouveau. Soyons offensifs, ne nous contentons pas de faire reculer gouvernement et patronat. Faisons aboutir les revendications : la retraite à 60 ans maximum, 37,5 annuités de cotisation, l'augmentation immédiate des salaires, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, la prise en compte des années d'étude et de chômage. Travaillons ensemble à construire un avenir meilleur pour profiter de la vie et pour notre jeunesse qui aspire à une retraite heureuse.

Emmanuel Cottin, UD de Paris

Médecine du travail

UNE GRÈVE POUR SE FAIRE ENTENDRE

La santé au travail forme un milieu discret. Pour la première fois depuis 1946, une grève nationale, à l'initiative de la CGT, l'a mis sous les projecteurs. Cette grève, relatée par la presse, a été une réussite par sa mobilisation. Et a permis d'ouvrir des portes.



Mobilisation dans les Deux-Sèvres, en Dordogne, dans les Hautes-Pyrénées, en Île-de-France, dans le Nord, le Rhône... Le 10 novembre, les salarié·es de la santé au travail ont su se faire entendre et se faire ouvrir des portes. Celles du ministère du Travail, pour commencer, où la délégation CGT est allée témoigner des nouvelles organisations du travail dans les services avec la gouvernance par les chiffres et des objectifs qui divisent et attaquent la déontologie. Reçue par la conseillère chargée du droit du travail auprès du ministre, la CGT a rappelé ne pas avoir signé l'Accord national interprofessionnel qui présageait de l'instrumentalisation des « services de protection et de santé au travail interentreprises » (SPSTI) comme agents de sélection de la main d'œuvre et, aujourd'hui, comme outil du maintien en emploi jusqu'à 65 ans avec la réforme des retraites envisagée par le gouvernement.

UN ÉTAT DES LIEUX ALARMANT

Si la loi prétendait viser l'égalité de traitement entre les salarié·es de France, la CGT a affirmé que, sur le terrain, il n'en était rien, l'offre socle ne garantissant pas cette équité. L'insuffisance de médecins du travail, l'absence d'une formation rigoureuse et durable des infirmier·es en santé au travail, le travail à la chaîne et digitalisé des technicien·nes hygiène-sécurité et des assistant·es techniques en santé au travail pour rédiger au kilomètre des DUERP (le « document unique d'évaluation des risques professionnels ») ou des fiches de risques dans les entreprises, l'externalisation des interventions de spécialistes, la mainmise de la plate-forme digitale Padoa sur ce secteur produisent l'inverse. La CGT a expliqué aussi comment, a contrario, les SPSTI se

préparent au marché hyper concurrentiel de la santé au travail à l'aide de l'offre complémentaire légiférée et à base de réduction de la masse salariale (les postes de secrétaire médicale étant les premiers visés). Elle a rappelé également les problèmes de gouvernance des SPSTI, structures opaques, et la captation de l'argent de la formation professionnelle par l'organisme de formation de la délégation patronale Afometra. Le législateur voulant mesurer les effets des actions des SPSTI, les directions sont obsédées par les chiffres et les objectifs, au détriment de la santé de leurs salarié·es, de

celle des salarié·es suivi·es et du travail bien fait. La CGT a affirmé le détournement du travail de prévention collective sur le terrain avec, en particulier, la flambée des Webinaires centrés sur la prévention individuelle du tabac, le sport en entreprise ou la nutrition.

CE N'EST QU'UN DÉBUT...

Conclusion : les réformes aboutissent à l'impossibilité de mener un travail favorable à la santé. Couplées à la disparition des CHSCT, les entraves à la prévention et à la préservation de la santé au travail laissent présager le pire pour la santé des salarié·es suivis, soit seize millions de personnes. En France, les accidents du travail repartent à la hausse. Et dans les SPSTI, tous les ingrédients pour faire flamber les indicateurs de risques psychosociaux sont présents avec, déjà, une première reconnaissance d'une maladie professionnelle à caractère psychique.

Dans ce contexte, la CGT a rappelé ses revendications : une véritable politique de formation qualifiante pour toutes et tous en lien avec les nouvelles missions, notamment pour les infirmier·es en santé au travail ; des augmentations de salaire en rapport avec les responsabilités et la charge de travail ; des embauches suffisantes pour travailler dans de bonnes conditions ; l'application des codes de déontologie des médecins et infirmier·es, qui se heurtent aux objectifs affichés ; le statut de salarié protégé pour les intervenant·es de l'équipe pluridisciplinaire afin de renforcer leur indépendance.

La conseillère du ministère a qualifié ce retour de terrain de « rare » mais n'a pas remis en cause la réforme et la délégation CGT des SPSTI n'est pas dupe : la CGT continuera de dénoncer haut et fort les dérives qui en découlent. Une clause de revoyure dans six à neuf mois a été actée.

Sans-papiers

L'ESCLAVAGE DE FEMMES DE MÉNAGE UKRAINIENNES

La plate-forme Air B and B utilisait les services de ménage de la société HostnFly. Cette dernière, de mai 2019 à janvier 2021, sous-traitait ses services à la SAS VIP Services Conciergerie et à la SASU VIP Services, qui exploitaient honteusement des femmes ukrainiennes sans papiers. Soutenues par la CGT, elles ont fait condamner leurs exploiters à des peines de prison ferme pour « traite d'humains aggravée ».

À la suite de son licenciement, le 31 décembre 2019, Oksana Veykogne a décidé de saisir le conseil de prud'hommes pour le contester. Ce faisant, elle a permis de mettre en lumière les conditions de travail des autres salariées – cadences de travail infernales, sans matériels pour l'accomplissement des tâches, ménage fait à genoux –, du travail dissimulé, les emplois non déclarés et la contrainte de salariées en situation irrégulière.

DIGNITÉ RECOUVRÉE

S'appuyant sur le constat de l'Inspection de travail, vingt-sept personnes ont porté plainte ou témoigné de leurs conditions de travail lors des auditions de police. Avec l'appui de la CGT Paris, des saisines en civil (conseil de prud'hommes) et en correctionnelle ont été faites. Du fait de la pandémie, l'audience correctionnelle a eu lieu le 16 juin 2022. Le prononcé du 15 septembre 2022 a condamné Mme Nataliya Kruchenky, représentante légale de la SAS VIP Services Conciergerie et de la SASU VIP Services, pour avoir conçu et mis en œuvre un mécanisme de traite d'êtres humains aggravée. À cet effet, elle est condamnée à une peine d'emprisonnement de dix-huit mois, dont six avec sursis. Cette condamnation sera transformée en détention à domicile avec surveillance électronique. En outre, il lui est fait interdiction de gérer ou de contrôler une entreprise commerciale ou industrielle à titre définitif. La SASU VIP Services est dissoute. Mmes Tetiana Marsymets et Mariya-Stéfaniya Ursta se voient également condamnées à des peines d'emprisonnement. La société HostnFly est condamnée à une amende de 30 000 € et à la publication du jugement dans les journaux *Le Monde* et *Le Figaro*. Au surplus de ces condamnations, les parties civiles et intervenantes volontaires se voient indemnisées au titre de préjudice moral et financier. Un jugement qui redonne de la dignité à ces salariées.

JUSQU'À 70 HEURES PAR SEMAINE

« J'ai trouvé ce travail par une annonce Facebook », se souvient Oksana Veykogne, 57 ans. « On travaillait sans pause de 9 h 30 à 18 h 15, parfois plus tard », explique-t-elle. En haute saison, elle et ses collègues pouvaient travailler jusqu'à 70 heures par semaine, sept jours sur sept. Dans ce laps de temps, elles étaient censées nettoyer quatre, cinq, voire six appartements chaque



jour, aux quatre coins de Paris. Peu importe qu'elles puissent être mineures, enceintes ou malades. Outre les cadences pénibles, les salariées devaient porter produits de nettoyage et linge à bout de bras dans des sacs de courses – un chargement qui pesait au moins 11 kg – entre les locaux de l'entreprise et les logements à nettoyer, sur des distances quotidiennes allant de 8 à 18 km parcourues à pied.

L'impact sur les salariées : « Des douleurs au dos, aux jambes, aux pieds, aux mains, des problèmes de tension artérielle, le développement d'une addiction à l'alcool, une perte de poids, des aménorrhées secondaires suite à un état de stress très important », soulignent les inspecteurs du travail. Durement éprouvées physiquement et psychologiquement, les vingt-cinq plaignantes ont enfin obtenu justice avec l'aide de la CGT.

Le ministère de l'Intérieur souhaite « réguler » le flux migratoire en faisant de l'immigration une variable d'ajustement économique, avec titre de séjour pour les métiers « en tension » (autrement dit les plus mal payés et aux conditions de travail les plus pénibles). Pour la CGT, la délivrance du titre de séjour par le travail doit être un principe inscrit dans la loi, afin d'éviter tout arbitraire préfectoral et pour que la délivrance du titre soit de plein droit. Les modalités de délivrance du titre de séjour par le travail doivent être fondées sur la simple preuve de la relation de travail : bulletins de paie, chèques, virements ou constats de l'Inspection du travail en cas de travail dissimulé pour les salariées. Nous appelons l'ensemble des structures CGT à se mobiliser sur la question de l'immigration et à répondre à l'appel de la Marche des solidarités du 18 décembre sur la base des revendications CGT.

Éducation nationale

ICI ON BRADE

Selon l'académie, la baisse des effectifs élèves dans les écoles publiques ne s'expliquerait pas par la fuite des familles vers le privé mais par leur départ de Paris. Pourtant, la politique éducative adoptée ces dernières années rue de Grenelle a visé à favoriser le privé par la liquidation du service public d'éducation au profit d'un marché scolaire et d'un bachotage étendu, de la maternelle au supérieur.

Depuis quarante ans, la France est en retard dans la réalisation de politiques de mixité sociale par rapport à un certain nombre de pays de l'OCDE. Selon une note, en 2018, de la Fondation Jean-Jaurès, *think tank* proche de Renaissance, le public des établissements où se forme l'élite de la nation est devenu sociologiquement homogène, ce qui n'était pas le cas dans les années soixante et soixante-dix. En 2015, une étude commanditée par le Conseil national d'évaluation du système scolaire (démantelé en octobre 2018 pour être remplacé par le Conseil d'évaluation de l'école) mettait en évidence une forte ségrégation dans les collèges et les lycées couplée à une ségrégation résidentielle dont les effets sur les apprentissages des élèves en difficulté sont très négatifs.

L'ÉCOLE, REFLET DE LA SÉGRÉGATION

L'école est un des marqueurs les plus visibles de la ségrégation. La ségrégation parisienne au niveau des collèges correspond pour moitié à la ségrégation liée aux lieux de domicile des élèves et pour l'autre moitié au choix du collège fait par les familles qui n'est pas celui de leur secteur. Le moment de bascule se situe à l'entrée au collège mais les familles s'y prennent bien avant en fonction de l'évolution des conditions de recrutement des élèves dans l'enseignement privé. Celui-ci a le vent en poupe, les familles favorisées l'ayant massivement investi, même si davantage de familles des secteurs populaires font le choix de scolariser leurs enfants dans l'enseignement privé au prix d'importants sacrifices.

Si les élèves étaient scolarisé·es dans le collège public de leur quartier, la ségrégation serait entre le tiers et la moitié moins élevée.

PUBLIC EXSANGUE, PRIVÉ FLORISSANT

Les politiques éducatives de ces dernières années n'ont fait qu'amplifier le phénomène de ségrégation résidentielle et scolaire.

Même si, en 2020-2021, une large majorité des enseignant·es exerce toujours dans l'Éducation nationale (726 800 dans le public contre 142 500 dans le secteur privé sous contrat), l'enseignement public souffre d'une hémorragie d'enseignant·es liée à la faiblesse des recrutements, à la baisse du nombre de candidat·es aux concours, et à un taux de démissions ainsi que de demandes de rupture conventionnelle – désormais possibles depuis la loi de transformation de la Fonction publique d'août 2019 – en augmentation : en 2020-2021, le taux de démissions était de 0,32 % alors qu'en 2008-2009, il était de 0,05 %. Pour les professeur·es stagiaires dans leur première année d'exercice, il est passé de 1 % en 2010-2011 à 3,2 % en 2020-2021.

Le privé, lui, bénéficie du soutien sans faille des politiques publiques. En effet, l'enseignement privé a connu en 2022 une hausse des versements de l'État de 3 %, passant de 7,7 à 8 milliards quand le budget du primaire public a augmenté de 2 % et celui du second degré public de 1,5 %.

L'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire, passé de 6 à 3 ans en 2019 dans le cadre de la loi « Pour une École de la confiance », a engendré des dépenses nouvelles pour les communes, qui doivent toutes désormais financer les maternelles privées sous contrat, au même titre que les maternelles publiques.

LE PRIVÉ TOUJOURS PLUS AVIDE

Le privé en exige toujours plus. Cette année, l'enseignement catholique s'est invité dans le débat politique en réclamant davantage d'aides publiques, avec notamment le même soutien pour ses cantines que dans le public (l'enveloppe est de 50 millions d'euros pour les petites communes éligibles). Il veut surtout revenir sur les accords Lang-Cloupet de 1992 qui ont gelé la part du privé à 20 %, la règle des 80/20 voulant que les moyens de l'enseignement privé soient limités à 20 % de ceux du public. En d'autres termes, quand quatre-vingt classes sont

ouvertes pour le public, vingt le sont pour le privé. Plus encore : le privé aspire à développer librement ses établissements avec le soutien de l'État, estimant qu'il remplit une véritable mission de service public.

Constamment vorace, l'enseignement privé demande également davantage de pouvoir pour ses chef-fes d'établissement, aussi bien en matière de carrière des enseignant-es que pour les enseignements eux-mêmes. Il milite pour un nouveau métier d'enseignant-e avec davantage d'heures de cours et de contrôle. En 2022, ses idées s'inscrivent dans les programmes.

En 2021, six établissements catholiques sous contrat avec l'État, deux collèges marseillais, trois autres du Mans, de Nantes et de Roubaix et un lycée professionnel de Roubaix, ont fait partie de l'éducation prioritaire, grâce à la réforme portée par N. Elimas, secrétaire d'État chargée de l'Éducation prioritaire jusqu'en mars 2022, avec les contrats locaux d'accompagnement (CLA), contrats qui ont la particularité de s'adresser à des établissements ne répondant pas aux critères sociaux économiques des Rep et Rep+.

DE PLUS EN PLUS DE NON-TITULAIRES

Quid des effectifs enseignants ? Une publication de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) de décembre 2020 montre que pour le public et le privé réunis, les effectifs des enseignant-es sont en légère diminution (- 0,4 %), tandis que ceux des non-enseignant-es sont en nette progression (+ 9 %) du fait de l'augmentation du nombre de non-titulaires et particulièrement des AESH (accompagnant-es d'élèves en situation de handicap).

Plus précisément, les effectifs enseignants du privé ont augmenté nettement plus vite que ceux du public entre 2017 et 2020, passant de l'indice 100 en 2008 à 104,8 en 2020 pour le premier degré du privé et de 100 à 99,6 pour le second degré. Pour le public, l'évolution a été moindre : on est passé à 103,3 dans le premier degré et à 98,3 pour le second degré.

Depuis 2018, les effectifs stagnent dans le premier degré et sont en légère baisse dans le second degré. Dans le secteur privé, les effectifs sont stables sur toute la période 2015-2021.

Parce qu'elle manque donc de professeur-es des écoles, l'académie de Paris, à l'instar des académies de Créteil et de Versailles, s'est lancée dans le recrutement massif de 270 contractuels et contractuelles. 400 candidat-es futurs et futures précaires ont été reçu-es à la Sorbonne les 14 et 15 juin dernier. 170 ont été retenu-es... Depuis, ils et elles forment un ensemble d'environ 300 contractuel-les à Paris.

À rebours de cette politique de gestion des personnels à flux tendu, la CGT Éduc'action revendique la fin du financement du privé sous contrat ainsi que sa nationalisation, pour un service public d'éducation conduisant à la réussite de tous les élèves. Tous les établissements doivent offrir la même qualité en termes de contenus d'enseignement, d'accueil et de vie, et la carte scolaire doit être respectée pour rompre avec les situations de ghettos éducatifs, tous les territoires ayant droit à un enseignement de qualité.

Selon une étude de l'Insee en 2018 portant sur trois villes, Paris, Clermont-Ferrand et Bordeaux, parmi les élèves entré-es en 6^e en 2015 (hors enseignement spécialisé, handicapé-es et allophones),

30 % étaient scolarisé-es dans le privé à Paris,
12 % dans un collège public autre que celui de leur secteur
et **58 %** dans leur collège de secteur.

Les établissements privés comptaient dans leurs effectifs en 6^e près de **75 % d'élèves issu-es de milieux très favorisés** alors qu'ils et elles ne représentaient que la moitié de l'ensemble des élèves parisiens-es.

Les élèves socialement défavorisé-es (**19 % des élèves de 6^e parisiens-es**) étaient quasiment absent-es des collèges privés (**4 % des effectifs**). Ils et elles étaient en revanche surreprésenté-es dans leur collège de secteur.

Retraite complémentaire

RADIOSCOPIE DE L'AGIRC-ARRCO

L'Agirc-Arrco (Association générale des institutions de retraite des cadres et Association pour le régime complémentaire des salarié·es) est un régime de retraite complémentaire pour l'ensemble des salarié·es du privé. Différente du régime de base, la « complémentaire » est un régime à points. Et qui sert de cheval de Troie à Macron et au patronat pour mener leur réforme des retraites : ils veulent instaurer une retraite à points, développer la capitalisation et transformer le régime de base à « prestations définies » en un régime à « cotisations définies ». Explications.

Tout au long de leur carrière, les salarié·es du secteur privé cotisent et se constituent des droits à la retraite complémentaire en accumulant des « points d'achat ». Les salarié·es n'ont aucune visibilité de ce qu'ils et elles percevront car la valeur du point varie en fonction des négociations. Deux éléments arrêtés chaque année influent sur le montant des pensions : la valeur du point d'achat au moment de la cotisation (17,4316 € pour 2022), et la valeur de service du point au moment de la liquidation de la retraite (1,2841 € en 2022). C'est le rapport entre ces deux éléments qui définit le taux de rendement et qui joue sur l'évolution du montant de la retraite perçue.

Le Medef ne cesse de fragiliser le rendement des points. Pour l'Arrco, il est passé de 9,58 % à 5,81 % et celui de l'Agirc de 9,82 % à 5,81 % entre 1990 et 2019. En trente ans, le rendement a donc chuté de 40 %. Et il est triste de constater que seule la CGT agit contre ces baisses.

DES RÉSULTATS AU VERT

La pension versée par l'Agirc-Arrco complète la pension de base versée par le régime obligatoire. Elle représente entre 30 et 60 % du montant de la retraite globale. 19,3 millions de salarié·es cotisent à l'Agirc-Arrco et 13,2 millions de retraité·es perçoivent cette retraite complémentaire.

Depuis 2011, selon les chiffres de l'Agirc-Arrco, la pension moyenne a diminué de 8,4 % pour les ouvrier·es et les employé·es, de 17,9 % pour les ingénieur·es et cadres. Face à une inflation galopante qui devrait atteindre 8 % en fin d'année, la récente augmentation de 4 % du régime général ne suffit pas à endiguer la baisse du niveau de vie des retraité·es. Les « partenaires sociaux » ont accepté une revalorisation Agirc-Arrco de 5,12 % à compter du 1^{er} novembre. Seule la CGT a refusé de cautionner une telle perte de pouvoir d'achat. Au total, régime général et complémentaire sont des mesurées, qui ne vont pas permettre aux retraité·es de vivre dignement de leurs pensions.

Les résultats de l'Agirc-Arrco sont au vert, avec des réserves en hausse de 6 milliards d'euros, ce qui représente plus de dix mois de prestations. Banques et assurances veulent bien sûr mettre la main sur cette manne des retraites, qui représente 14 % du PIB, finance les retraites par répartition et échappe à la spéculation. Comment ? En faisant chuter le montant des pensions pour contraindre celles et ceux qui en ont les moyens de se tourner vers l'épargne retraite, c'est-à-dire la capitalisation. Ce serait triple peine : aucune garantie de récupérer son épargne, la Sécurité sociale serait affaiblie, et les entreprises – et le travail – seraient financiarisés.

LE CONTRAIRE D'UN MODÈLE SOCIAL

L'Agirc-Arrco est devenu un fonds de pension qui place l'argent des retraité·es dans l'achat d'actions et d'obligations sur les marchés financiers et la Bourse.

En 2021, 661 millions d'euros d'intérêts ont ainsi été amassés. C'est l'argent des retraité·es et des salarié·es. L'Agirc-Arrco doit être au service de l'amélioration de la couverture des besoins et en priorité l'augmentation des pensions. Ce n'est que justice sociale.

L'assurance chômage, la formation professionnelle sont des organismes qui ont perdu le contrôle de leur pilotage. Aujourd'hui, il s'agirait de changer le recouvrement, qui serait assuré par l'Urssaf ! Les partenaires sociaux veulent garder le pilotage de leurs ressources. Au Parlement, les élu·es sont opposé·es à ce projet, mais pour combien de temps ?

La CGT exige une revalorisation de 6,1 % des retraites Agirc-Arrco, le rattrapage de 1 % pour l'année 2021 au regard de l'inflation, la suppression de la sous-indexation de 0,5 %, la suppression de la cotisation dite « d'équilibre » de 1 %, la suppression du malus de 10 % imposé sur trois ans pour celles et ceux qui prennent leur retraite avant 63 ans, ainsi que la prise en compte des points retraite dès le premier euro cotisé.

Antifascisme

LE MEILLEUR BARRAGE CONTRE L'EXTRÊME DROITE, C'EST LA LUTTE SYNDICALE

En juin 2022, à l'issue des élections législatives, 89 députés du Rassemblement national (RN) ont fait leur entrée à l'Assemblée nationale. Le premier parti fasciste de France multipliait ainsi par onze son nombre de sièges et pouvait constituer son propre groupe parlementaire. Une première historique, qui augure du pire.

Si, lors du second tour de l'élection présidentielle de mai dernier, le vote antifasciste avait permis de barrer la route à Marine Le Pen, les législatives montrent qu'il est désormais fort probable qu'elle accède à la magistrature suprême dans cinq ans. Le ravalement de façade du RN semble porter ses fruits, aidé par une certaine complaisance médiatique et l'abandon par une partie de la gauche du combat contre l'extrême droite, relégué au rang des luttes secondaires, sinon éculées.

Le nouveau souffle que connaît, ces dernières années, le fascisme n'est pas propre à la France. À mesure que la misère sociale s'accroît sous la pression du bulldozer libéral, il progresse, offrant des boucs émissaires au désespoir des classes populaires, qu'il trompe avec un discours social opportuniste – et largement contredit par les votes de ses députés dans les parlements nationaux et européens. Ainsi, outre les succès électoraux du RN en France, on assiste à une ascension de l'extrême droite vers le pouvoir dans de nombreux autres pays européens. En Italie, Giorgia Meloni, dirigeante du parti fasciste Fratelli d'Italia, vient d'être élue présidente du Conseil des ministres ; en Hongrie, Viktor Orbán, président du parti national-conservateur Fidesz, est toujours Premier ministre ; en Suède, le parti d'extrême droite Les Démocrates de Suède a obtenu 73 sièges (sur 174) aux dernières élections législatives ; en Pologne, le parti nationaliste Droit et Justice est au pouvoir depuis 2015 ; etc.

C'EST HISTORIQUEMENT L'AFFAIRE DU MOUVEMENT OUVRIER

À ces ascensions dans la sphère institutionnelle s'ajoutent les exactions commises par les groupuscules se revendiquant de l'ultranationalisme, du néonazisme, du fascisme, qui agressent et vandalisent, souvent dans l'impunité, toujours avec une certaine tolérance de la part du pouvoir et de la police. En France, ces dernières années, on ne compte plus les agressions commises par des militants d'extrême droite.

Nous ne devons pas compter sur l'État pour étouffer le fascisme. Historiquement, c'est toujours le mouvement ouvrier qui a barré la route à l'extrême droite ou qui l'a délogée du pouvoir. En tant qu'organisation syndicale la plus massive de France,

la CGT a un rôle de premier plan à jouer dans la construction d'un large front antifasciste de classe. L'antifascisme est inscrit dans notre ADN, dans notre histoire, et nous devons poursuivre les efforts entrepris ces dernières années pour remettre le combat contre l'extrême droite au cœur de l'activité syndicale. Parce que le fascisme, c'est la haine de nos semblables, la division des exploités au profit de ceux qui nous volent et nous dominent, c'est la violence instituée en mode de gouvernement, le broyage des libertés individuelles et collectives, c'est la mise au pas des résistances du monde du travail et de ses organisations de lutte et d'entraide, c'est le bâillonnement de l'expression politique, le rouleau compresseur réactionnaire qui achèvera l'œuvre de destruction de nos acquis sociaux commencée par les libéraux.

CONSTRUIRE DES CADRES UNITAIRES LARGES

Le combat syndical contre l'extrême droite doit se déployer sur plusieurs terrains. Dans la rue, dans les entreprises, dans nos syndicats. Rien n'étant étranger au syndicalisme, notre antifascisme doit donc se déployer partout, se construire au quotidien, et pas seulement « en réaction à ». Des organisations syndicales font déjà ce travail (certaines plus et mieux que d'autres). Manifestations de rue, actions coup-de-poing, lutte aux côtés des travailleur·ses sans papiers et autres victimes du racisme d'État, formation syndicale, campagnes unitaires contre les idées d'extrême droite, prises de parole publiques et médiatiques : à la CGT, nous ne sommes pas en reste. Il nous faut désormais amplifier ces initiatives, les généraliser en les coordonnant, voire en les incluant dans des cadres unitaires larges, notamment intersyndicaux, à l'image de ce que nous avons construit, il y a un an, quand il s'agissait d'organiser dans l'urgence une riposte au meeting d'Éric Zemmour au Zénith (dont nous avons d'ailleurs obtenu l'annulation).

Car l'antifascisme n'est pas une affaire de spécialistes, c'est l'affaire de tous les travailleurs et de toutes les travailleuses engagés dans les luttes pour l'émancipation.

Guillaume Goutte, SGLCE-CGT

Théâtre - Peinture

MONDIAL DES ARTS :
IRAN-NORVÈGE

Une pièce de théâtre iranienne qui fait revivre les premières années du régime islamiste iranien puis qui les ausculte à la veille de l'an 2000, et qui vient percuter l'actualité d'aujourd'hui, quand les manifestations contre le pouvoir se succèdent dans les rues de Téhéran. Et une expo du peintre Edvard Munch, pionnier de l'impressionnisme.



DE LA RUE À LA SCÈNE

Un vrai moment de théâtre, l'art social par excellence. Le texte d'Aïda Asgharzadeh – également comédienne – est aussi poétique que politique, et serait à coup sûr moins politique s'il n'était pas si poétique. Et drôle aussi, car le rire est là et bien là, comme une ressource vitale. L'Iran des années soixante-dix, donc, avec la chute du shah et l'arrivée au pouvoir des islamistes. Des personnages enthousiastes, d'autres méfiants, et des histoires personnelles – d'amour surtout, sur fond de mythe persan mais au fond universel – cahotant sur les chemins incertains de la révolution, au présent et avec du recul car l'histoire se déroule sur deux époques, celle des années soixante-dix pour la grande histoire, et la veille du passage à l'an 2000 pour la petite – mais avec grande tempête quand même, souvenez-vous –, l'histoire de la famille humaine et de la famille tout court, notamment dans les rapports mère-fille.

Un bien grand sujet sur une toute petite scène mais qui tient parfaitement la route grâce à des décors ingénieux et à une mise en scène inventive de Régis Vallée, à des comédiens excellents (ils sont six mais incarnent plusieurs rôles avec un talent égal) et à un rythme soutenu. C'est l'Iran, mais c'est tous les pays du monde. C'est une pièce, mais c'est le Théâtre, avec sa magie émotionnelle. On passe du comique au tragique, parfois même à l'épique, du futile au profond, de l'espoir à la nostalgie, du rêve à la réalité sans réticences tant l'art de nous embarquer dans ce voyage est subtil. À certains moments, le spectacle relève de la farce, mais ici, rien n'est gratuit. Malgré l'horreur qu'il peut susciter et souvent incarner, le régime de Téhéran n'est-il pas lui-même une sinistre farce ?

La pièce avait fait un passage remarqué à Avignon avant de s'installer dans la capitale.

• *Les Poupées persanes*, Théâtre des Béliers parisiens, 14 bis, rue Sainte-Isaure, Paris 18^e, M° Jules-Joffrin, jusqu'au 8 janvier 2023.

DU DEHORS AU DEDANS

La Norvège maintenant, mais c'est juste pour filer la métaphore car si Edvard Munch (prononcer Mounk) est norvégien, sa peinture est universelle. Passant d'un siècle à l'autre (1863-1944), Munch est aussi un passeur de courant : du naturalisme, qui l'a d'abord influencé, à l'impressionnisme, dont il est un pionnier et, pour cette raison, un peintre si important. « Je ne peins pas ce que je vois mais ce que j'ai vu », trouve-t-on dans une note de 1928, et c'est peut-être tout simplement la définition de l'impressionnisme : le ressenti plutôt que le réel.

Il faut dire que, du ressenti, il en avait à repêindre. Sa mère meurt lorsqu'il a 5 ans, sa sœur lorsqu'il en a 14. Presque dix ans plus tard, son autre sœur est internée et passera presque toute sa vie en établissement psychiatrique. (À 45 ans, lui-même demandera à être interné, et le sera plusieurs mois, mais avant tout pour addiction à l'alcool.) Son père est médecin et le jeune homme l'accompagne lors de ses visites, côtoyant la maladie et la mort. Ses amours aussi sont tourmentées. On s'aime et on se déchire, y compris physiquement : au pistolet, même si cela semble accidentel.

Et sa peinture, alors ? Des couleurs audacieuses et intenses, des sujets parfois obsessionnels : le vampire (ou plutôt *la* vampire), le baiser, la maladie, la mort. Des tableaux qui révèlent très souvent l'effarement, signe d'une difficile relation au monde et à l'existence.

Un monde qu'il découvre. Une bourse d'études lui permet de quitter Oslo et de séjourner à Paris. Il fait aussi de fréquents déplacements à Berlin, où de grandes expositions lui seront consacrées. À 40 ans, Munch a une vraie notoriété. À l'étranger surtout car dans son pays, malgré lui, il scandalise : « Je suis et reste le vilain peintre de la bohème à Oslo. Je crois qu'on se sert de moi comme épouvantail pour les enfants. » Mais ici, c'est Paris.



• « Edvard Munch. Un poème de vie, d'amour et de mort », musée d'Orsay, esplanade Valéry-Giscard-d'Estaing, Paris 7^e, M° Solférino, jusqu'au 22 janvier 2023.

MES RÉFLEXES SANTÉ

9 bonnes idées pour prendre soin de soi

Commencez par adopter ou renforcer dans votre quotidien les bonnes pratiques qui vous semblent les plus faciles à mettre en place.



Je prends
les escaliers au lieu
de l'ascenseur.



J'enrichis
mes relations
sociales.



Je pratique
la respiration
abdominale.



Je vais au lit, le soir,
dès les premiers
signes de fatigue.



Je baisse le son
et limite le temps
d'écoute au casque.



J'aère mon logement
pendant 15 minutes
2 fois par jour.



Je mange
5 fruits et légumes
par jour.



Je réduis
les quantités de sel
de mes plats.



Je me savonne
les mains
pendant 30 secondes.

Union Locale Paris 1 et 2
11 rue Léopold Bellan 75002
contact-cgt@ul1-2.fr
Paris 1: 01 42 33 83 47
Paris 2: 01 42 33 83 48
🚇 **Sentier**

Union Locale Paris 9
44 rue La Bruyère 75009
09 71 57 29 30
ulcgt9paris@gmail.com
🚇 **St-Georges**

Union Locale Paris 18
42 rue de Clignancourt 75018
01 42 52 64 64
ulcgtparis18@gmail.com
🚇 **Barbès Rochechouart**

Union Locale Paris 19
1 rue de Nantes 75019
09 65 32 98 93
cgt.paris19e@wanadoo.fr
🚇 **Corentin Cariou**

Union Locale Paris 17
3 rue Tarbé 75017
09 87 37 25 34
ul.cgt.17@orange.fr
🚇 **Villiers**

Union Locale Paris 8
32 rue d'Edimbourg 75008
01 43 87 89 92
ul.cgt8@wanadoo.fr
🚇 **Europe**

Union Locale Paris 16
12 rue Chernoviz 75016
01 45 27 77 57
ulcgt16@orange.fr
🚇 **Passy**

Union Locale Paris 15
98 rue de Lourmel 75015
09 80 64 51 92
ulcgt.paris15@gmail.com
🚇 **Félix Faure**

Union Locale Paris 7
98 rue de Lourmel 75015
09 53 70 84 62
cgt.ulparis7@gmail.com
🚇 **Félix Faure**

Union Locale Paris 5 et 6
163 bis bd de l'Hôpital 75013
01 42 22 12 80
ul56-ud@boulmich.org
🚇 **Place d'Italie**

Union Locale Paris 14
35 rue de l'Aude 75014
01 43 35 49 33
ul14cgt@orange.fr
🚇 **Alesia**

Union Locale Paris 13
163 bd de l'Hôpital 75013
01 45 70 78 57
contact@ulcgtparis13.fr
🚇 **Place d'Italie**

Union Locale Paris 10
Bourse du Travail
3 rue du Château d'eau 75010
01 44 84 51 08
ulcgtparis10@yahoo.com
🚇 **République**

Union Locale Paris 11
Maison des Métallos
94 rue J. P. Timbaud 75011
01 42 41 81 06
contact@ulcgt11.fr
🚇 **Couronnes**

Union Locale Paris 3
85 rue Charlot 75003
01 44 78 54 94/95
ulcgt3@gmail.com
🚇 **République**

Union Locale Paris 20
13 rue Pierre Bonnard 75020
01 43 73 50 53
cgt.paris20@wanadoo.fr
🚇 **Gambetta**

Union Locale Paris 12
12 rue Chaligny 75012
01 46 28 11 79
secgen@ulcgtparis12.fr
🚇 **Reuilly Diderot**

Union Locale Paris 4
74 quai de l'Hôtel de Ville 75004
01 42 72 14 73
ul.cgt4eme@wanadoo.fr
🚇 **Hôtel de Ville**

Union Syndicale des Retraité-e-s CGT Paris USR
85 rue Charlot 75003 Paris
01 44 84 52 30
usr@cgtparis.fr

Commission Départementale UGICT PARIS
<http://paris.reference-syndicale.fr>
85 rue Charlot 75003 Paris
01 44 78 53 31
ugictcgt.paris@wanadoo.fr

Permanence Droit à la retraite
85 rue Charlot 75003 Paris
Bureau 224 sur RDV au :
01 44 78 53 77

Permanences juridiques
Contacter l'UD au :
01 44 78 53 31

Permanence Privés d'emploi
85 rue Charlot 75003 Paris
Contacter l'UD
cgtpe.paris@laposte.net

Permanences Indecosa (défense des consommateurs)
2^e
Jeudi après-midi sur RDV :
01 42 33 83 47/48

4^e
Sur RDV : 01 42 72 14 73
12^e
3^e jeudi du mois
sur RDV : 01 46 28 11 79

19^e
Jeudi sur RDV : 09 65 32 98 93
20^e
Mardi après-midi sur RDV :
01 43 73 50 53

